

(19)



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11)

EP 0 872 429 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
21.10.1998 Bulletin 1998/43

(51) Int Cl. 6: **B65D 41/34**

(21) Numéro de dépôt: **98470006.2**

(22) Date de dépôt: **25.02.1998**

(84) Etats contractants désignés:
AT BE CH DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU MC

NL PT SE

Etats d'extension désignés:

AL LT LV MK RO SI

(30) Priorité: **15.04.1997 FR 9704917**

(71) Demandeur: **S.B.E.C.M. Sàrl**
47230 Lavardac (FR)

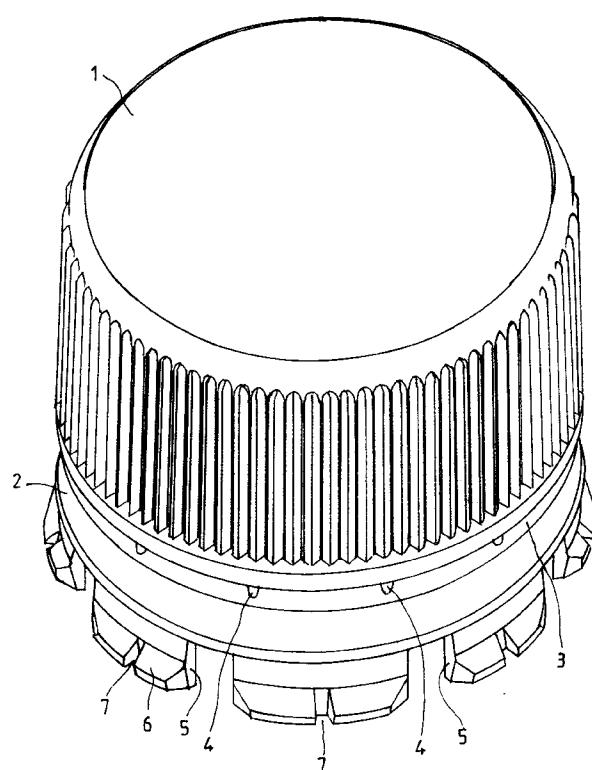
(72) Inventeur: **Catonnet, Joséphine**
47230 Xaintrailles (FR)

(74) Mandataire: **Poupon, Michel**
Cabinet Michel Poupon,
3, rue Ferdinand Brunot,
B.P. 421
88011 Epinal Cédex (FR)

(54) Bouchon à bande d'inviolabilité sécable

(57) L'invention concerne un bouchon à vis et à bande d'inviolabilité annulaire et sécable pour le bouchage de bouteilles à col comportant une contre-bague, bouchon du type comportant des pontets sécables venus de moulage et reliant entre-elles la capsule et la ceinture formant le bouchon, caractérisé en ce que la ceinture (2) est prolongée par une pluralité de languettes (5), el-

les-mêmes prolongées sensiblement perpendiculairement par des pétales (6) chacun affaibli par au moins une fente (7), les ensembles languette (5) et pétales (6) étant repliables vers l'intérieur du bouchon lors de sa mise en place de façon à positionner les pétales entre la face interne de la ceinture et la face externe de la partie du col de la bouteille située sous la contre-bague de la bouteille.



EP 0 872 429 A1

Description

La présente invention concerne un bouchon à vis et à bande d'inviolabilité sécable pour le bouchage de bouteilles.

Les bouchons de ce type sont bien connus, ils sont formés principalement d'une capsule et d'une ceinture d'inviolabilité annulaire reliée à la jupe de la capsule par une pluralité de pontets venus de moulage et sécables sous l'effet d'un dévissage.

Un bouchon de ce type est par exemple décrit dans le brevet américain US 4,402,418. Il se caractérise par une ceinture prolongée par plusieurs languettes articulées, repliables vers l'intérieur du bouchon et venant en butée sous la contre-bague du col de la bouteille lors du vissage du bouchon, provoquant ainsi la rupture des pontets au moment du premier dévissage.

Dans la pratique, ce système et les autres systèmes connus présentent un certain nombre d'inconvénients : les languettes se vrillent lors de leur mise en place ou se déforment lors de l'effort de dévissage et la rupture des pontets ne se produit pas.

L'invention pallie les inconvénients de l'art antérieur.

Elle consiste en un bouchon à vis et à bande d'inviolabilité annulaire et sécable pour le bouchage de bouteilles à col comportant une contre-bague, bouchon du type comportant des pontets sécables venus de moulage et reliant entre-elles la capsule et la ceinture formant le bouchon, caractérisé en ce que la ceinture est prolongée par une pluralité de languettes, elles-mêmes prolongées sensiblement perpendiculairement par des pétales, chacun affaibli par au moins une fente, les ensembles languette et pétales étant repliables vers l'intérieur du bouchon lors de sa mise en place de façon à positionner les pétales entre la face interne de la ceinture et la face externe de la partie du col de la bouteille située sous la contre-bague de la bouteille.

On comprendra mieux l'invention à l'aide de la description qui suit d'un mode de réalisation préféré non limitatif représenté sur la figure unique annexée.

La figure unique est une vue d'ensemble d'un bouchon conforme à l'invention.

Un bouchon selon l'invention est formé d'une capsule (1) reliée à une ceinture d'inviolabilité (2) annulaire reliée à une jupe (3) par une pluralité de pontets sécables (4) venus de moulage.

Sur la figure, la ceinture (2) est prolongée dans une direction parallèle à l'axe du bouchon par des languettes (5), elles-mêmes prolongées perpendiculairement vers l'extérieur par des pétales (6) affaiblis en leur centre par une fente ou une séparation (7). Il serait également possible de réaliser plusieurs fentes ou séparations par pétale.

Lors de la fermeture de la bouteille sur la machine d'embouteillage, les languettes et les pétales articulés, partiellement repliés vers l'intérieur du bouchon se positionnent parfaitement entre la face interne de la cein-

ture (2) et la face externe de la partie du col située sous la contre-bague.

La présence d'une ou plusieurs fentes ou séparations dans les pétales permettent à ceux-ci de venir 5 épouser parfaitement la forme cylindrique du col et garantir la fonction d'arrêt en translation lors de l'effort d'arrachage du bouchon vers le haut.

10 Revendications

1. Bouchon à vis et à bande d'inviolabilité annulaire et sécable pour le bouchage de bouteilles à col comportant une contre-bague, bouchon du type comportant des pontets sécables venus de moulage et reliant entre-elles la capsule (1) et la ceinture (2) formant le bouchon, caractérisé en ce que la ceinture (2) est prolongée par une pluralité de languettes (5), elles-mêmes prolongées sensiblement perpendiculairement par des pétales (6) chacun affaibli par au moins une fente (7), les ensembles languette (5) et pétales (6) étant repliables vers l'intérieur du bouchon lors de sa mise en place de façon à positionner les pétales entre la face interne de la ceinture et la face externe de la partie du col de la bouteille située sous la contre-bague de la bouteille.

30

35

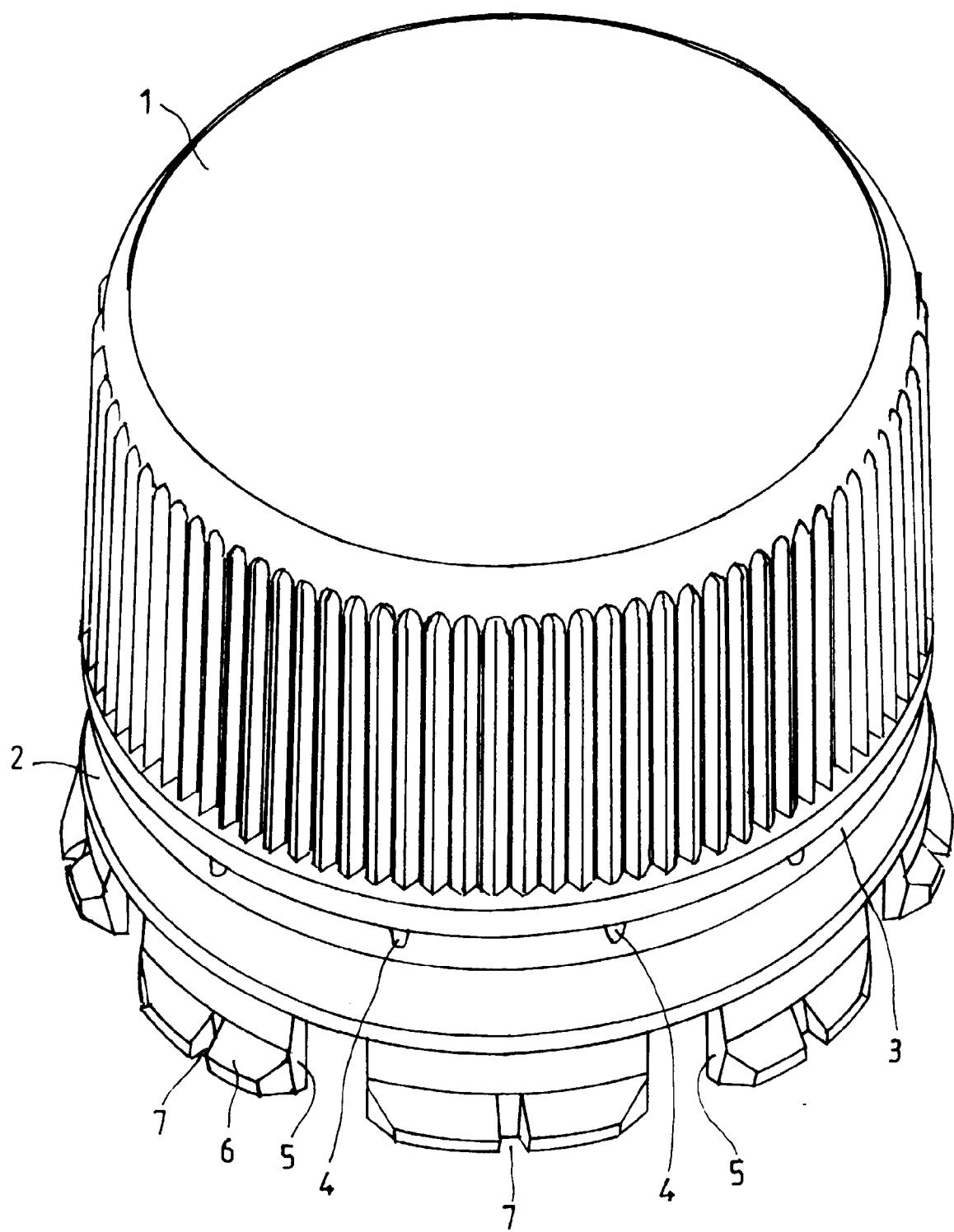
40

45

50

55

2





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 98 47 0006

| DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS | | | |
|--|--|---|--|
| Catégorie | Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes | Revendication concernée | CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.6) |
| A | US 5 346 082 A (OCHS ET AL.) 13 septembre 1994 * le document en entier * ---- | 1 | B65D41/34 |
| A | US 4 470 513 A (OSTROWSKY) 11 septembre 1984 * abrégé; figures * ---- | 1 | |
| A | DE 39 12 137 A (JACOB BERG) 18 octobre 1990 * le document en entier * ---- | 1 | |
| A | WO 83 00674 A (PEHR) 3 mars 1983 * abrégé; figures * ---- | 1 | |
| A | EP 0 677 451 A (BERNARD) 18 octobre 1995 * abrégé; figures * ----- | 1 | |
| DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.6) | | | |
| B65D | | | |
| <p>Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications</p> | | | |
| Lieu de la recherche | Date d'achèvement de la recherche | Examinateur | |
| LA HAYE | 14 juillet 1998 | Gino, C | |
| CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES | | T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant | |
| X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire | | | |